— L'annuaire turc vient d'être mis en vente. Dans un de nos prochains numéros nous parlerons de cette intéressante publication qui est toujours publiée par les soins du bureau de traduction de la Porte.

— Nous avons annoncé, il y a déjà quelque temps, les sages et utiles améliorations que Salih Efendi, Ikbim-Barbi de S. M. le Sultan a introduites à l'école impériale de médecine tant au point de vue de la surveillance des élèves qu'à celui du progrès des études. Nous lisons aujourd'hui dans le n° d'octobre de la *Gazette Médicale de Constantinople*, de nouvelles mesures non moins importantes que les précédentes, que vient de prendre le médecin en chef, et qui tendent à assurer l'exécution des nouveaux règlemens sur le service des *Moubarin* (préfets d'études) et à rendre plus parfait le service de l'hôpital de l'établissement.

Ainsi, MM. les docteurs Akif efendi et Stepan ont été nommés, le premier, suppléant du professeur de clinique médicale, M. Rigler; le second, suppléant du professeur de clinique chirurgicale, M. C. Caratheodory, et ont été chargés en même temps de surveiller les service des maîtres d'Etudes dont le nombre a été à peu près doublé.

La *Gazette médicale de Constantinople* a été aussi, de la part de Salih efendi, l'objet de notables modifications. Cette feuille mensuelle, qui compte à peu près sept mois d'existance, paraîtra désormais, le prix d'abonnement restant le même, sous la forme plus commode de brochure in-octavo, à l'instar du numéro d'octobre, environ trois fois plus volumineux que chacun des numeros précédents, et dont les divers articles sont d'un incontestable intérêt.

Nous nous plaisons d'autant plus à enregistrer ces progrès dans nos colonnes, que lors de la publication du premier numéro de la *Gazette médicale*, nous exprimâmes le désir de voir ce nouvel organe de la presse de Constantinople devenir l'objet des développemens qu'exigent les productions périodiques de ce genre.

Nous ne doutons pas, que les hommes de l'art auxquels dans l'intérêt de la science, fait appel l'administration de ce journal dont la direction et la rédaction sont placées sous la surveillance de MM. les directeur et sous-directeur des Etudes de l'école, ne s'empressent de prendre part à cette nouvelle œuvre civilisatrice du règne de S. M. I. le Sultan Abdul Medjid, en livrant à la publicité dans les pages de la *Gazette médicale*, toutes les observations tendant à augmenter le domaine des sciences médicales et chirurgicales.

— Nous avons fait connaître, d'après la *Gazette médicale de* Constantinople, une remarquable opération de la pierre faite par M. Constantin Carathéodory, professeur à l'école de médecine de Galata-Sérail. Voici en quels termes l'*Union médicale* de Paris porte de cette opération à propos de la lettre qui en donne tous les détails et que nous avons publiée dans notre feuille, il y a quelque temps :

« Ce n'est pas sans surprise et sans satisfaction que nous avons reçu la communication suivante, que l'on eût pu considérer comme un événement il y a peu d'années encore. Partout les médecins ont été et se montrent toujours les précurseurs et les missionaires de la civilisation. La lettre qu'on va lire datée de Constantinople et écrite par un professeur de l'Ecole de Médecine de Galata-Serail, nos lecteurs n'auraient pas été surpris de la voir datée de Londres ou de Berlin et signée de quelque nom célèbre. »

— Un journal de la localité, le *Courrier de Constantinople*, puisqu'il faut enfin l'appeler par son nom, qui, par un si rare effet de son imaginative, se dit notre confrère en *langue française*, ayant jugé à propos, sans motif aucun, de se faire une *réclame* de vertu, en prétextant bien gratuitement une attaque calomnieuse de notre part, nous avons ri fort doucetement de la chose, mais d'un rire décent et quelque peu classique, et afin qu'on n'en prétendît cause d'ignorance, nous avons cité, sans penser à mal, et Corneille et Molière.

Le susdit confrère *en langue française* s'arme de Plutarque et comme nous aussi de l'auteur du Cid, et nous donne la *riposte* (mot qui, dans les dictionaires, a le même sens que ruade) avec l'esprit et l'attisme qui le distinguent. Voyez plutôt; nous le copions de premier au dernier mot :

« Pourquoi ne pas être tout de suite et clairement comme Brutus : Vertu, tu n'es qu'un nom !

« Laissons le *Journal de Constantinople* se draper dans ses vertus (c'est-il?) qui, on le sait, le sert si bien dans toutes ses entreprises, et hommes-nous à achever, pour qu'il le rejète à part aussi avec plus d'à propos que ce-dessus, le petit dialogue qu'il n'a fait que commencer :

CORNEILLE, Rodrigue, que l'vit-vous ?

RODRIGUE, Chimène, qu'il l'vit dit...

CORNEILLE. Que notre heure fut si proche, et si tôt se perdit.

RODRIGUE. Et que si près de pot, contre toute apparence,

CORNEILLE. Un orage si prompt brisât notre espérance,

CORNEILLE. Ah ! mortelles douleurs !

RODRIGUE. Ah ! regrets superflus ! »

« Mais attendons la fin ... !»

Nous pourrions répondre qu'il y a vertu et vertu, comme il y a fagots et fagots, et que de certaine vertu on peut bien dire : tu n'es qu'un nom. Nous pourrions répondre aussi que pour faire croire que nous nous sommes drappés dans la nôtre, le confrère en *langue française* n'aurait pas dû citer notre petit article : nous laissons ce ridicule à certains pédagogues de l'école de M. Tartufe; nous ne marchons sur les brisées de personne. Enfin nous pourrions ajouter, pour répondre aux insinuations pleines de goût qu'il dirige sur la situation des entreprises du *Journal de Constantinople*, que si, sur sa demande, nous avions voulu, il n'y a pas long-temps, nous charger de la centaine d'abonnés qu'il a, notre confrère ne serait plus de ce monde, ce qui témoigne, que cette situation, qu'on se traduit par un nombre d'abonnemens dix fois plus grand que le sien, n'est pas à ses yeux sans succès; et qu'il y aurait au moins injustice à nous dire, comme dans la fable de Lafontaine sur l'*Education* :

On ne sait pas toujours ses aïeux ni son père :
Le jeu de sonde, le temps, tout fait qu'on dégénère.

Puisque nous faisons des citations, nous pouvons bien emprunter celle-ci encore à notre grand fabuliste :

Chacun tourne en réalités,
Autant qu'il peut, ses propres songes;
L'homme est de glace aux autres,
Il est tout feu pour le moi-onge.

Mais il ne s'agit pas de cela : pour nous terrasser plus sûrement, notre confrère *en langue française* a continué le petit dialogue que nous avions commencé pour rire; puis il dit : *attendons la fin...!* mot aussi sublime que le *qu'il mourût* du grand poète. Nous ne pouvons résister au désir de lui faire connaître cette fin; c'est le triomphe complet de Rodrigue.

Un mot encore : quelque inappréciables que soient l'esprit et l'atticisme de notre confrère *en langue française*, nous devons dire à nos lecteurs que nous ne nous en occuperons plus. Si c'est un plaisir, nous estimons qu'il faut le goûter rarement.

— Nous avons annoncé dans notre dernière feuille que l'escadre française était arrivée aux îles d'Oarlac, à quelques lieues de Smyrne. D'après les nouvelles que nous avons reçues, nous pouvons dire contrairement aux bruits qu'on avait fait courir à Constantinople, que l'état sanitaire du personnel de l'escadre est des plus satisfaisans.

— Le bateau à vapeur français le *Télémaque*, attendu le 12, n'est arrivé que le 15. Par suite du mauvais temps, après son départ de Marseille, il a été forcé de relâcher à Ajaccio et d'y rester près de 30 heures, et de Malte au Pirée des coups de vent ont considérablement retardé son arrivée.

— A bord du *Télémaque*, se trouvait M. Tarzoni, chargé d'affaires des Deux Siciles près la Sublime Porte.

— Samedi dernier, une rencontre a eu lieu près de la Pointe du Sérail, entre le bateau à vapeur français le *Télémaque* qui partait pour France et un *Tchektirimé*, sous pavillon ottoman, commandé par Ismitli-Artin, et qui a éprouvé par ce choc d'assez grandes avaries.

Le *Tchektirimé* venait d'Ismith et avait à bord 31 soldats et 35 autres passagers. Personne n'a péri.

— La frégate à vapeur de l'Etat le *Yassiat-Tidjaret*, qui dessert la ligne de Trébisonde, parti d'ici, le 8 novembre, a eu un dérangement dans sa machine près d'Ismidj, d'où il a continué sa route, non sans beaucoup de peine, jusqu'à Trébisonde.

Le bateau à vapeur de l'Etat l'*Erreyli*, qui se trouvait dans ce port, voyant l'état où était le *Yassiat-Tidjaret*, l'a remorqué jusqu'ici, où il est arrivé hier au soir.

— Le 16 de ce mois, le brick hellénique « *St-Nicolas*, capitaine Panayoti, chargé d'orge et provenant de Salonique, a fait naufrage sur les Taches-Blanches.

— On nous écrit de Diarbékir, 25 octobre :

« Aujourd'hui, vers le soir, trois coups de canon ont annoncé aux Musulmans pour demain, la solennité du Courban-B-Iram; c'est à la même heure que des cavaliers ont conduit en ville une bande de malfaiteurs dont ils s'étaient emparé dans les environs de Hanik-Poar, village situé à trois lieues de Mardin; ces malfaiteurs sont au nombre de dix-neuf kurdes qui interceptaient depuis long temps le passage de Mos-oul.

Essad pacha, gouverneur-général du Kurdistan, dont je vous ai annoncé dans ma dernière lettre la prochaine venue à Diarbékir, est arrivé mardi 16 du courant. Son entrée en ville a été vraiment triomphale.

Le harem de Nimik pacha, est parti d'ici le 17, pour rejoindre ce fonctionnaire à Bagdad.»

— Hier, vers huit heures du soir, un incendie a éclaté à Yeni-kouï, malgré les nombreux secours de toutes part, dix-sept maisons ont été la proie des flammes.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 1er novembre.)

Hier, 31 octobre, vers cinq heures, le président de l'Assemblée législative a donné lecture du message suivant, qui venait de lui être adressé par le président de la République :

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

« Monsieur le Président,

« Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différens pouvoirs d'état ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère, et à me séparer de hommes dont je me plais à proclamer les services eminens, et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance.

« Pour raffermir la Republique menacée de tant de côtés par l'anarchie, pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévoûment patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrolution; qui soient aussi préocrupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole.

« Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses; mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les partis relever leur drapeau, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, a vu disparaître la confiance qu'elle avait de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sortie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression.

« Tout un système a triomphé au 10 décembre, car le nom de Napoléon est, à lui seul, tout un programme. Il veut dire : A l'intérieur : ordre, autorité, bien-être du peuple; à l'extérieur : dignité nationale. C'est cette politique inaugurée par mon élection que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation, en maintenant la constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté une confiance telle, que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une constitution a sans doute une grande influence sur les destinées d'un pays, mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de rédée du pouvoir contribue, certes, puissamment à la stabilité des choses; mais c'est aussi par les idées et les principes que le gouvernement sait faire prévaloir, que la société se raisonne.

« Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté. Calmons les craintes en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux sans rien abandonner des conquêtes de la révolution, et nous sauverons le pays malgré les partis, les ambitions et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer.

« Signé : L. NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette lecture, dit le *Journal des Débats*, a été à peine troublée par quelques vagues rumeurs parties du côté droit de l'Assemblée; la Montagne est restée dans le calme, dans l'indifférence apparente qu'elle montrait depuis le matin; puis la séance a été levée au milieu d'une agitation plus facile à concevoir qu'à décrire. En effet, le Message, ni dans le fond ni dans la forme, n'avait réussi complètement à lever les doutes et à dissiper l'étonnement; et la plupart des membres de l'Assemblée se demandaient encore en sortant: Pourquoi ce changement imprévu de cabinet? Quelle raison l'explique dans le passé? Quel motif en montre la nécessité pour l'avenir? Quelle est enfin cette politique nouvelle que va faire triompher le président?

Quant à nous, nous devons avouer que notre surprise, que notre étonnement ne le cède à celui de personne. Mais nous ajouterons aussi que depuis dix-huit mois nous avons vu assez de choses extraordinaires pour croire que nous sommes dans la vérité et dans le bon sens en ne partageant pas toutes les inquiétudes qui déjà se sont manifestées. Tout est nouveau dans l'aventure hardie où la France s'est laissé entraîner le 24 février 1848: c'est une raison pour ne pas désespérer à chaque coup de théâtre imprévu. Sans doute il doit paraître alarmant de voir renverser, sans cause facilement appréciable, un ministère qui dispose de trois cents voix de majorité; mais, après tout, ce n'est pas contraire à notre nouvelle Constitution. En créant un président responsable, elle a prétendu lui laisser plus de liberté d'action qu'à un roi constitutionnel. C'est bizarre peut-être au point de vue du dogme de la souveraineté populaire, mais n'en avons-nous pas vu déjà bien d'autres? D'ailleurs, il faut le reconnaître, tout jusqu'ici s'est accompli dans la forme légale, et de plus, s'il ne jouissent pas d'une grande illustration parlementaire, les nouveaux ministres sortent tous des rangs de la majorité. Aussi espérons-nous que malgré sa surprise, malgré ses regrets beaucoup plus vifs que peut-être hier elle ne l'aurait cru elle-même, la majorité ne se divisera pas, qu'elle se rappellera toujours combien son union est indispensable au maintien de l'ordre social, et que la défense des lois et de la liberté repose sur sa fermeté et sa modération. Il n'y a que les fous qui puissent songer en ce moment à courir de nouvelles aventures, et nous ne connaissons encore en France de parti qui rêve des coups d'Etat que celui d'où sont sortis les combattans du mois de juin 1848 et les conventionnels du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Un supplément extraordinaire du *Moniteur* donne, ainsi qu'il suit, la composition du nouveau cabinet:

Guerre, général d'Hautpoul;
Affaires étrangères, de Rayneval;
Intérieur, Barrot (Ferdinand);
Justice, Rouher;
Finances, Fould (Achille);
Travaux publics, Bineau;
Commerce et agriculture, Dumas (de l'Institut);
Instruction publique, Parieu;
Marine, le contre-amiral Romain-Desfossés.

En l'absence de M. de Rayneval, M. le général d'Hautpoul est chargé du portefeuille des affaires étrangères.

Tous ces noms appartiennent à la majorité de l'Assemblée.

Sept généraux laissent partie de l'Assemblée nationale, MM. Achard, de Grammont, de Chasseloup-Laubat, Tartas, Gourgaud, Fabvier et d'Ornano ont déposé une proposition tendante à former un conseil supérieur consultatif et permanent de la guerre. Tous les membres de ce conseil seraient nommés par le président de la République; le ministre de la guerre en aurait la présidence.

Ce conseil se composerait de seize généraux de division, quatre de chaque arme, infanterie, cavalerie, artillerie et génie; de cinq généraux de brigade, dont deux d'infanterie; d'un conseiller d'Etat non militaire d'un intendant militaire et d'un médecin en chef des armées. Les généraux membres de l'Assemblée nationale pourraient faire partie du conseil. La durée des fonctions des membres de ce conseil serait de deux ans.

La commission de l'initiative parlementaire a examiné aujourd'hui la proposition du colonel Charras, qui demande que les nominations dans l'ordre de la légion-d'honneur soient publiées dans le *Moniteur* et dans le *Bulletin des Lois*, avec l'exposé des services qui les auraient motivées.

La commission, après deux épreuves, s'est prononcée pour la prise en considération par 10 voix contre 9. M. Laussat a été nommé rapporteur.

Nous n'insistons pas sur la séance du vendredi 19; nous trouvons dans tous les journaux, sauf quelques rouges ridiculement désappointés, un concert d'admiration qui prouve toute la profondeur du succès de M. de Montalembert, mais on pourrait dire de lui, ce que les Grecs disaient autrefois d'Eschine : « Que serait-ce si vous l'aviez entendu ? »

Tout ce que nous pourrions dire, rendrait très imparfaitement cette profession de foi, ce cri d'enthousiasme partis de toutes les bouches. Ce discours est un monument de plus ajouté à la collection des plus belles inspirations de l'éloquence chez tous les peuples. Une nation est vivante et debout quand elle produit encore ce vrai beau.

Nous ne citerons que ce passage : « Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément; elle lui dit : mais vous vous déshonorez et vous ne me vaincrez pas. L'Eglise n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme ; *c'est une mère.* » Quelle préparation et quel coup ! » Combien l'orateur sait trouver le chemin de l'émotion, en conduisant de la générosité chevaleresque à cet amour universel de la catholicité pour Rome !

ANGLETERRE.

(Londres, 30 octobre.)

Rien d'intéressant dans ce pays.

On craint seulement qu'il ne survienne des troubles dans le nord de l'Irlande le 5 novembre, jour fixé pour une grande démonstration orangiste. L'ordre a été donné d'envoyer lundi prochain un corps considérable de cavalerie pour aider les autorités locales au besoin. Il existe une grande exaspération réciproque, et l'on voudrait que l'acte de procession fût révoqué. (*Globe*).

AUTRICHE.

Nous avons fait mention des importantes dispositions concernant la réorganisation de la Hongrie et de l'Italie. Pour ce qui est de la Hongrie, il est dit dans le projet de réorganisation qu'on appliquera à ce pays les principes de l'unité de la monarchie proclamés dans la constitution de l'empire, à savoir l'égalité des droits politiques pour toutes tribus et tous les peuples qui composent ce royaume. Par conséquent, il ne sera pas accordé à la Hongrie des concessions spéciales au détriment des autres pays de la couronne qui sont restés fidèles; au contraire, l'ancienne constitution de la Hongrie est envisagée comme abrogée par suite de la révolution. Il sera rendu à ce sujet un statut spécial, rédigé avec le concours d'hommes de confiance du pays.

A côté de la Hongrie, on indique dans le projet d'organisation comme pays indépendans: la Croatie et l'Esclavonie, avec le littoral croate et la Transylvanie. Quant à la voïvodie serbe, on donne à entendre qu'elle sera réunie à un autre pays de la couronne et qu'elle sera également indépendante de la Hongrie. Pour ce qui est du territoire des Slovaques, il n'en est fait aucune mention.

La division en grands cercles d'administration et districts militaires ne fait pas seulement partie de l'organisation provisoire, mais elle doit être envisagée comme une mesure tendante à faciliter l'organisation définitive. Une pareille organisation provisoire ressort déjà de la nécessité d'accélérer la marche de la justice. Celle-ci est la principale sphère d'activité du commissaire civil et militaire du pays. Bien que ce commissaire relève immédiatement du ministère, néanmoins ses attributions sont considérablement restreintes par la juridiction militaire, ainsi qu'on le voit par le 5e paragraphe de l'ordonnance relative à la dite organisation, lequel est ainsi conçu :

« Dans chaque district militaire, la direction supérieure de l'administration et la représentation du pouvoir exécutif à l'extérieur sont confiées au commandant du district. Tout ce qui regarde le maintien de l'ordre et de la tranquillité, la publication des ordonnances concernant le district, la protection des droits constitutionnels des nationalités particulières, l'exécution des mesures qui sont la conséquence de l'état exceptionnel, et en particulier la punition des crimes commis contre la sûreté de l'état, ainsi que les concessions pour la publication de journaux et la répression des écarts de la presse, est l'affaire du commandant militaire du district. »

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

Dans la séance du 25 octobre, la deuxième Chambre des Etats a statué sur la composition de la première.

Le paragraphe 62 était ainsi conçu dans la rédaction proposée par la commission :

« La première Chambre se compose 1° des princes de la maison royale qui pourront siéger dès qu'ils auront atteint l'âge de dix-huit ans; 2° de deux-cent-quarante membre élus. »

Ce paragraphe a été adopté à une majorité de 156 voix contre 150, mais le nombre des membres à élire a été réduit à 180. Le paragraphe 63 a été également adopté.

On parle d'une affaire personnelle entre le ministre de Hanovre, à Berlin, et M. de Bodelschwing, président du conseil d'administration, qui a exprimé l'opinion que, dans les dispositions actuelles, le Hanovre n'aurait pas dû entrer dans l'alliance du 26 mai. Le diplomate hanovrien aurait demandé une satisfaction personnelle de ce qu'il considère comme une insulte à son pays.

BAVIÈRE.

(Munich, 27 octobre.)

Le ministre von der Pfordten a communiqué officiellement ce matin à la chambre la convention passée le 30 septembre dernier entre l'Autriche et la Prusse, et a donné lecture de la note par laquelle la Bavière a adhéré à ce provisoire, tout en se réservant ses opinions sur l'établissement définitif du pouvoir central. Voici la note :

« Le soussigné a eu l'honneur de recevoir la note que lui ont adressée collectivement, à la date du 24 de ce mois, les ministres d'Autriche et de Prusse pour donner connaissance au gouvernement bavarois, au nom des gouvernemens d'Autriche et de Prusse, de la convention passée le 30 septembre entre les cours de Vienne et de Berlin, et inviter ce gouvernement à approuver cet acte. Le soussigné s'est empressé de soumettre la note avec ses annexes à son gouvernement, qui l'a autorisé à y répondre.

« Le gouvernement bavarois est d'avis que la confédération germanique, telle qu'elle est sortie des traités de 1815, ne saurait se passer pour la direction de ses affaires communes, d'un organe central reconnu par tous les membres de la confédération. C'est cette conviction qui déjà précédemment l'a décidé à déclarer qu'il était disposé à concourir à la formation d'un pareil organe, si l'archiduc vicaire de l'empire n'y opposait pas. Aussi le gouvernement bavarois a-t-il suivi avec un vif intérêt les négociations qui ont eu lieu récemment entre les cours de Vienne et de Berlin à l'effet d'arriver à ce but, et il n'a pas hésité à faire connaître confidentiellement les principes sur lesquels il réglerait sa détermination touchant le projet émanant des deux cours susnommées. Il n'ignorait pas que ce n'était que par un sacrifice momentané de sa part qu'on parviendrait à surmonter les difficultés existantes, et il a regardé comme un devoir envers la commune patrie et l'avenir de la nation allemande de faire ce sacrifice. C'est dans ce sens qu'il s'est prononcé lors des délibérations qui ont eu lieu à Berlin à sa sollicitation vers la fin de juin et au commencement de juillet, et c'est encore dans ce sens qu'il s'est prononcé confidentiellement lors des travaux préparatoires de la convention du 30 septembre.

« Suivant le projet contenu dans cette convention, il s'agit d'un établissement provisoire qui s'accorde, quant à l'essentiel, avec ce que le gouvernement bavarois avait appuyé dans les précédentes délibérations, non pas comme une chose désirable en soi, mais comme le seul but auquel on pût atteindre dans les circonstances données. Ce projet préserve la confédération, qui embrasse d'une manière indissoluble toute l'Allemagne, des dangers d'une dissolution de fait, et offre la possibilité de créer une nouvelle constitution pour toute l'Allemagne par la voie qui seule renferme des garanties de durée, par la voie de l'entente entre les gouvernemens et les représentans du peuple. En présence de ces avantages essentiels doivent s'effacer tous les autres scrupules qui ne sont pas même complétement écartés par le tribunal d'arbitres proposé.

« Comme l'archiduc vicaire de l'empire a sanctionné la convention du 30 septembre, le gouvernement bavarois n'hésite pas à approuver à son tour la dite convention, comme il le fait par la présente. Toutefois, pour ne laisser subsister aucun doute sur le sens de cette déclaration et sur ses conséquences, il croit devoir ajouter les observations suivantes :

« D'après l'article 5 de la convention du 30 septembre, les affaires qui ont été dirigées jusqu'ici par le pouvoir central provisoire, pour autant qu'elles étaient de la compétence du petit conseil de la diète, seront confiées pendant le provisoire à une commission fédérale, pour laquelle l'Autriche et la Prusse nommeront chacune deux membres. Il s'en suit que toutes les affaires qui, d'après la constitution fédérale, ressortissent du grand conseil de la diète, sont en dehors de la compétence de la commission fédérale, et qu'elles sont réservées, comme par le passé, dans la mesure des lois fédérales, à la libre entente des états particuliers, de telle sorte que la constitution fédérale ne peut être modifiée qu'avec le consentement de tous les membres de la confédération. Cette conséquence est reconnue dans l'article 3 de la convention, bien qu'il n'y soit fait une mention spéciale que de l'article 6 de l'acte fédéral.